

## **Sociologie de l'espace public et corporatisme de l'universel**

Yves Sintomer, *L'homme et la société*, L'Harmattan, 1998/4, p. 7-19.

Hérodote fait dire à un soldat perse, qui avait consulté les mages peu avant la bataille de Platées qui allait anéantir l'armée à laquelle il appartenait, et qui connaissait donc le sort à venir : « Ce que le ciel a résolu, il n'est pas au pouvoir de l'homme de l'éviter ; on a beau proclamer l'évidence, personne ne consent à vous croire. Ce que je dis, nous sommes nombreux à le savoir parmi les Perses, et nous marchons quand même, prisonniers de la nécessité. La pire douleur qui soit en ce monde, c'est bien d'y voir clair, et d'être sans pouvoir »<sup>1</sup>. Vingt-cinq siècles après, le déterminisme des structures sociales a remplacé celui des dieux, et la prédiction des sociologues celle des mages. Et le problème se pose : les sociologues ne doivent pas simplement se préoccuper des canaux qui permettent aux autres citoyen(ne)s d'entendre leur parole ; ils doivent aussi se demander si ces citoyen(ne)s peuvent être à même de faire quelque chose de cette parole. Avec cette pensée à l'arrière-plan, il peut sembler intéressant, pour aborder la question des rapports entre sciences sociales et normativité, de prendre comme angle d'éclairage la sociologie de l'espace public. En effet, dans cet objet spécifique que peuvent étudier les sciences sociales, la normativité, qui constitue une dimension prégnante dans tous les rapports sociaux, prend potentiellement un tour spécifique. Elle peut devenir (partiellement) réflexive. Par contrecoup, cela interroge de façon particulière le rapport d'objectivation que les sciences sociales entretiennent avec les conduites humaines qu'elles analysent.

Mon raisonnement s'articulera en deux temps. J'émettrai tout d'abord un certain nombre d'hypothèses sur l'approche conceptuelle qui me semble nécessaire pour effectuer de façon adéquate une sociologie de l'espace public. J'illustrerai brièvement mon propos par des observations plus empiriques tirées d'une recherche en cours sur la constitution d'espaces publics dans plusieurs quartiers populaires d'habitat social de la région parisienne et de Rouen<sup>2</sup>. Dans un second temps, j'avancerai quelques réflexions à propos des conséquences que cette approche implique quant au rapport des sociologues avec les citoyens qui agissent dans l'espace public, et plus particulièrement quant à l'engagement des sociologues.

### **La conception habermassienne de l'espace public.**

Il convient au préalable d'effectuer quelques précisions terminologiques, pour éviter des malentendus à propos de mots extrêmement polysémiques. La notion d'espace public peut en effet « être mise à toutes les sauces ». Lorsque j'emploierai cette expression, elle renverra (a) à l'espace public *politique*<sup>3</sup>, par opposition à l'espace public littéraire par exemple ; (b) à un *espace d'interactions où les affaires collectives*, et en particulier les normes politiques, *sont mises en discussion*, sans qu'une autorité étatique ne vienne définir de façon contraignante (autrement qu'à la marge) la gamme des arguments autorisés ; (c) à un espace *abstrait* d'interactions, abstrait dans le sens où si les interactions sont bien concrètes, cet espace ne correspond exactement à aucun lieu concret, à aucune institution légale ou organisée, même s'il peut être légalement reconnu comme légitime. Il peut s'agir d'une réunion de conseil de quartier, d'une discussion après la projection dans une salle de cinéma d'un film comme *La*

---

<sup>1</sup> *L'enquête*, IX, 16, trad. A. Bargout, in Hérodote, Thucydide, *Oeuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard 1964.

<sup>2</sup> Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une étude interdisciplinaire sur les processus dits « d'exclusion » dans des quartiers d'habitat social, dirigée conjointement avec M.H. Bacqué et S. Foll.

<sup>3</sup> En allemand, *die politische Öffentlichkeit*, en anglais, *the political public sphere*.

*reprise* (qui porte sur la mémoire de mai 68), d'une assemblée générale au cours d'une grève... (d) à un espace qui bénéficie dans nos sociétés (partiellement démocratiques) d'une *légitimité assez forte* qui lui confère le statut de *quasi-institution*, alors même qu'il n'est jamais que partiellement formalisé ; (e) à un espace qui, bien que lié au système politique basé sur la compétition des élites pour le pouvoir, ne saurait être confondu avec lui. Prendre pour objet l'espace public politique implique en ce sens un certain décentrement par rapport à une vision étroite de la politique.

Pour en effectuer la sociologie, la conceptualisation habermassienne est incontournable, tout en présentant des limites sérieuses que l'on pourrait qualifier « d'idéalistes ». Depuis sa thèse sur l'espace public dans les années soixante<sup>4</sup>, Habermas est régulièrement revenu sur le sujet ; ses travaux ont en outre suscité nombre de discussions historiques, sociologiques et philosophiques<sup>5</sup>, et on dispose par là d'une masse de concepts et d'analyses sans véritable équivalent dans d'autres problématiques. L'approche habermassienne est d'autant plus incontournable qu'elle présente sur ce point une validité partielle. Sans entrer dans les détails, je voudrais en souligner ici quelques thèses très fortes. (a) Il y a production et échange publics d'arguments, sur les affaires de la cité, qui impliquent des responsables politiques mais aussi des citoyens « ordinaires » (c'est-à-dire qui n'occupent pas de position de pouvoir institutionnalisée et ne visent pas à en obtenir), et cette communication produit des opinions, des discours, des perceptions, dont les responsables politiques sont obligés de tenir compte — ce qui ne veut pas dire de respecter — s'ils veulent conserver leur légitimité. (b) Le fait que ces échanges soient publics implique un certain nombre de contraintes. Certains registres de discours vont tendre à être disqualifiés sur l'espace public. Il en va ainsi des mensonges ou de la mauvaise foi manifestes, mais aussi des arguments qui, bien qu'avancés en toute bonne foi, semblent cognitivement infondés, contredits par « les faits ». Les « mauvais » arguments tendent à être disqualifiés — et les personnes qui les ont émis avec eux. Il en va de même des discours qui semblent normativement infondés, et en particulier du discours purement égoïste, qui avance des demandes qui ne sont justifiées que par l'intérêt personnel et sans que des principes de justice puissent les légitimer : un très fort effet de censure s'exerce sur de tels types de discours. Les intervenants doivent au moins *prétendre* défendre l'intérêt collectif, ou expliquer en quoi leur revendication personnelle est compatible avec celui-ci, ou en quoi elle est un cas spécifique d'un principe de justice plus global. Ils doivent convaincre leurs interlocuteurs de la crédibilité de cette prétention<sup>6</sup>. C'est à un tel genre de contrainte que Kant pensait, et Habermas à sa suite, en évoquant le principe de « publicité » (*Publizität*). (c) Le pluralisme des positions dans l'espace public, le fait qu'il y ait controverse, ouvre un terrain où il est possible de mettre en doute les valeurs, les conceptions ou les préférences, les

---

<sup>4</sup>*Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp 1990 (première édition Neuwied-Berlin, Luchterhand 1962). Traduction française (par M.B. de Launay) de la première édition : *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot 1978.

<sup>5</sup>Signalons, entre autres, les travaux d'O. Negt et A. Kluge d'une part, d'A. Farge d'autre part, sur l'espace public populaire aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (respectivement *Öffentlichkeit und Erfahrung. Zur Organisationsanalyse von bürgerlicher und proletarischer Öffentlichkeit*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp 1972, et *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil 1992), et celui de Joan B. Landes sur la participation des femmes à l'espace public du XVIII<sup>e</sup> (*Women and the Public Sphere in the Age of French Revolution*, Ithaca 1988) ; la réflexion mi philosophique, mi historienne de Keith M. Baker (*Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Payot 1993 — Cambridge University Press 1990) et celle du philosophe du droit Ulrich Preuß (*Zum staatsrechtlichen Begriff der Öffentlichen*, Stuttgart, Ernst Klett 1969).

<sup>6</sup>Un tel dispositif renforce de façon importante la prime que les groupes tendent quasi universellement selon Bourdieu à accorder aux conduites qu'ils considèrent être au service de l'universel.

problèmes et les solutions qui étaient tenues pour évidentes (celles des autres, mais aussi les siennes propres, et celles de tout un chacun) ; de montrer l'historicité des problèmes et la relativité de la manière de les poser ; de suggérer les alternatives possibles, idéelles ou pragmatiques. Cela a deux effets : rendre (plus) dialogiques les conceptions individuelles, et politiser les questions collectives. (d) Certes, une telle dynamique n'est jamais garantie *a priori*, elle constitue seulement un potentiel. De la réalisation plus ou moins grande de ce potentiel dépend la qualité plus ou moins grande — ou, si l'on préfère, le dynamisme plus ou moins fort — de l'espace public. Cette qualité (ou ce dynamisme) est synonyme, pour les « simples » citoyen(ne)s, de la capacité à prendre une distance réflexive par rapport aux lieux communs (aux « pensées uniques ») et aux problèmes qu'ils/elles doivent gérer collectivement. Elle produit une politisation « ordinaire » qui constitue le pendant de celle, plus exceptionnelle, qui intervient lors des mouvements sociaux. (e) Enfin, une telle dynamique comporte une dimension cognitive, mais aussi une dimension éthico-politique. Elle questionne toutes les formes de domination et le caractère souhaitable ou non des normes politiques<sup>7</sup>.

Cependant, l'approche habermassienne me semble présenter des limites décisives, qui rendent peu probante son intérêt heuristique lorsque l'on effectue une sociologie (ou une histoire, ou une anthropologie) « empirique » d'espaces publics déterminés. Dans la vision de J. Habermas, les interactions qui se déroulent sur l'espace public mettent en présence des interlocuteurs abstraits, sans corps (et du même coup sans sexe), qui sont pure argumentation. Ces interlocuteurs ne sont situés que parce qu'ils vivent à une même époque et dans une même civilisation, qu'ils partagent donc un même fond de références culturelles (notamment d'ordre cognitif et normatif) — un même « monde vécu » (*Lebenswelt*), dans le langage habermassien ; et parce que chaque interaction ayant nécessairement une durée limitée, elle est soumise à des contraintes temporelles qui limitent l'information dont peuvent bénéficier les locuteurs et le nombre des échanges critiques auxquels ils peuvent se livrer<sup>8</sup>. Ces interactions consistent essentiellement dans l'usage collectif (« communication ») de la raison pratique. Les autres dimensions n'y sont que dérivées ou parasitaires. Cela signifie que la seule force (*Kraft*) qui y joue, ou que la seule autorité qui y pèse, est celle du meilleur argument ; que, tendanciellement (si la communication est poussée suffisamment loin), ce qui est considéré comme l'argument meilleur l'est substantiellement, aussi bien sur le plan normatif que sur le plan cognitif ; que, cognitivement aussi bien que normativement, les participants à la discussion recherchent coopérativement le consensus, et qu'ils/elles peuvent en théorie toujours l'atteindre, pour peu qu'ils s'en donnent le temps ; au total, les décisions auxquelles aboutissent les interactions sur l'espace public sont donc rationnelles (si l'on adopte une définition pragmatique de la rationalité, celle du consensus établi sur la base d'une discussion librement argumentée). C'est d'ailleurs pourquoi, selon Habermas, la libre formation de l'opinion et de la volonté populaires que permet l'espace public démocratique garantit intrinsèquement leur caractère raisonnable et rationnel<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup>A ce stade de l'argumentation, il est utile de préciser que les hypothèses présentées peuvent à mon sens être discutées de façon uniquement cognitive.

<sup>8</sup>Il faudrait aussi ajouter que, pour Habermas, ces interlocuteurs sont aussi situés en ce que l'espace public dans lequel ils communiquent peut être plus ou moins déformé sous l'action de mécanismes extérieurs (ceux des systèmes économique et, dans une moindre mesure, politique).

<sup>9</sup>Les thèses résumées ici à grandes lignes sont celles que J. Habermas a défendu dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, plutôt que celles exprimées dans *L'espace public*. Pour une analyse détaillée de la problématique habermassienne sur le sujet, cf. ; Yves Sintomer : *De Weber à Habermas. Modernité et démocratie* (à paraître en 1998 aux éd. La Découverte, Paris).

Une telle conception (dont certains éléments apparaissent aussi, quoique de façon plus triviale, dans la vulgate démocratique officielle sur le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ») me semble se heurter à des objections décisives dans la perspective d'une sociologie « réaliste ».

### **Vers une conception sociologique de l'espace public.**

Leur point de départ global réside dans le fait que, comme l'écrit Bourdieu, la structure sociale est présente dans chaque interaction, et que les interactions qui se déroulent dans l'espace public n'échappent pas à la règle. Que la structure sociale *pèse* sur chacune de ces interactions ne signifie cependant pas pour autant qu'elle les *détermine* de façon rigide ou absolue, ou qu'elle ne puisse pas être remise en cause dans celles-ci<sup>10</sup>. Mais cela n'en a pas moins des conséquences importantes.

Tout d'abord, la participation des citoyen(ne)s à l'espace public et le poids des interventions qu'ils/elles y effectuent éventuellement (ainsi que la probabilité même de leur intervention) sont inégalement répartis entre les couches sociales en fonction de leur capital symbolique dans l'espace public considéré. C'est l'effet de « cens caché » mis en évidence par Daniel Gaxie<sup>11</sup>, et sur lequel je ne m'attarderai pas. Je voudrais seulement prendre l'exemple des démarches, conseils ou comités de quartiers des zones populaires de Saint-Denis ou du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où l'on relève une sous-représentation et un poids relatif systématiquement moindre des jeunes, des populations africaines et, dans une moindre mesure, maghrébines, des non diplômés, des catégories professionnelles les plus démunies (et plus particulièrement des précaires et chômeurs) — mais généralement pas, et cela est à ce niveau remarquable, des femmes. Les effets des rapports de pouvoir et de domination, loin d'être naturellement neutralisés dans l'espace public, s'y font systématiquement sentir. À la limite, les rapports asymétriques qui existent entre les acteurs sont souvent cristallisés de telle manière que toute réciprocité est exclue et que s'instaure une relation qui n'est plus simplement de pouvoir mais de domination. Dès lors, le fonctionnement normal de l'espace public tend à priver de parole certains groupes ou certaines couches. « Ceux qui ont trop à dire pour pouvoir le dire », selon l'expression de Prévert, n'ont alors d'autre recours pour se faire entendre que d'adopter un comportement « asocial » ou belliqueux.

Cela signifie aussi qu'il y a toujours pluralité d'espaces publics plutôt qu'un espace public unifié. C'est souvent par facilité de langage que l'on emploie l'expression au singulier<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup>Cela ne signifie pas que les structures sociales auraient une force d'inertie objective qui constituerait la « situation » dans laquelle les acteurs déploient leur liberté, comme chez Sartre. Mais il faut sur ce point conserver quelque chose de l'idée de modernité : il y a bien une différence entre sociétés démocratiques modernes et sociétés traditionnelles, non parce que toute idéologie tendrait à disparaître des premières, comme Habermas semble le postuler implicitement, mais parce que la remise en cause réflexive des normes y est comparativement plus importante (du fait du recul de l'emprise de la religion et des coutumes, mais aussi de l'instauration d'espaces publics juridiques, politiques ou éthiques). Dans l'œuvre de Bourdieu, cette donnée est systématiquement sous-estimée, voire négligée.

<sup>11</sup>*Le cens caché. Inégalités structurelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil 1978.

<sup>12</sup>Habermas reconnaît certes la multiplicité des espaces publics, mais il tend à la renvoyer à la diversité des thèmes abordés, des lieux géographiques où ils surgissent ou des instruments de communication empiriques autour desquels ils se construisent ; il n'aborde jamais qu'allusivement la fragmentation proprement sociale des espaces publics. En conséquence, il met l'accent de façon unilatérale sur la tendance à l'unification qui les parcourt et néglige les dynamiques qui peuvent les opposer structurellement.

Plusieurs auteurs ont insisté sur cette pluralité pour relativiser l'espace public civil-bourgeois des Lumières<sup>13</sup>. Sur une échelle locale, on ne peut que constater la juxtaposition d'espaces publics qui ne communiquent que très peu — voire pas du tout. Ainsi, dans le quartier populaire d'Allende, à Saint-Denis, peut-on noter la présence d'un espace public partiellement institutionnalisé autour d'un conseil de quartier (appelé « démarche quartier »), qui constitue un foyer communiquant avec les microespaces publics des associations représentées dans le conseil de quartier<sup>14</sup> et avec l'espace public « officiel » à l'échelle de la commune — ou, avec une intensité moindre, de la nation. Parallèlement, il faut souligner aussi noter l'existence, plus souterraine, de plusieurs espaces publics communautaires de type traditionnel, en particulier dans les populations kabyles d'origine algérienne. De tels espaces ne sont que partiellement territorialisés, au sens où y participent des individus provenant d'un même village mais résidant à l'heure actuelle dans des quartiers différents<sup>15</sup>. Les « affaires communes » que l'on y aborde ne sont pas « politiques » au sens où nous l'entendons, puisqu'elles consistent en problèmes qui tendraient dans l'espace public du conseil de quartier à être considérées comme privés — et dont la discussion dans l'espace public serait donc illégitime — : décès et enterrements, mariages, divorces ou problèmes conjugaux, solidarité économique entre les membres du groupe en cas de circonstances exceptionnelles et assistance à apporter à telle ou telle personne en difficulté... Les registres sur lesquels jouent la discussion y sont différents de ceux du conseil de quartier ; ils sont notamment plus affectifs, et la variété des arguments qui peuvent être mis sur le tapis est plus restreinte (ils doivent généralement ressortir des normes traditionnelles, tout en tenant compte du contexte nouveau dans lequel ces normes doivent être appliquées). La définition sociale de ceux qui peuvent y participer légitimement est différente, elle-aussi, puisque seuls les hommes sont concernés, et plus particulièrement ceux qui sont chefs de famille (au sens de la famille élargie, d'où des assemblées « de patriarches »)... On constate aussi l'existence d'un espace public actif constitué autour de la pratique du rap, qui n'est que partiellement territorialisé et communique avec l'espace public national instauré autour de ce genre musical<sup>16</sup> ; dans cet espace public, la différence conventionnelle entre politique et musique n'est pas vraiment opérante

Les espaces publics mettent généralement aux prises des personnages qui sont membres du système politique institutionnel et des citoyen(ne)s « ordinaires ». Leurs relations ne peuvent être réduites à des rapports d'offre/demande politiques : le propre de l'espace public est d'offrir une possibilité plus ou moins grande aux citoyen(ne)s ordinaires (aux « profanes », pour parler comme Gaxie) d'être actifs politiquement, c'est-à-dire d'opter pour la prise de parole, dans le sens qu'Hirschman donne à ce mot (*voice*). Ils peuvent faire plus que simplement défection (*exit*), par exemple à l'occasion d'un vote, et peuvent arriver à produire du sens politique en critiquant les politiciens ou en offrant d'autres interprétations (normatives et cognitives) de la situation. Ils peuvent former des espaces politiques parallèles à l'espace public officiel, ou même créer des événements politiques à travers des manifestations, rassemblements, pétitions, occupations... La rationalité propre du système politique institutionnel n'en pèse pas moins fortement sur les interactions. Il est rare que les solutions qui paraissent majoritaires sur l'espace public puissent s'imposer directement comme normes

---

<sup>13</sup>Cf. les ouvrages déjà cités de Farge, Landes ou Negt et Kluge.

<sup>14</sup>Ces microespaces peuvent cependant ne pas communiquer directement entre eux et n'être en contact que par l'intermédiaire de la démarche quartier.

<sup>15</sup> Cet espace public n'est autre que l'assemblée délibérative traditionnelle de Kabylie (*thajmaâth*), transposée dans les conditions nouvelles qu'impose l'émigration et tendant partiellement à tomber en désuétude.

<sup>16</sup> L'un des chanteurs du groupe NTM provient de ce quartier, où d'autres groupes moins connus sont aussi très actifs.

légales, elles doivent passer le filtre du système politique institutionnel, qui peut le plus souvent les sélectionner ou les rejeter, au moins partiellement. Une partie importante des décisions (voire les plus importantes dans nos sociétés actuelles) sont prises par des comités restreints et dont la discussion n'a rien de publique. Celles et (surtout) ceux qui sont en position de pouvoir occupent généralement le devant de la scène, sauf à l'occasion de mouvements sociaux « exceptionnels ». Ils/elles tendent à imposer la majorité des problèmes discutés et la manière de les poser, focalisent le plus souvent l'attention du public, tendent à monopoliser la parole, à pouvoir parler avec plus d'autorité (parce qu'ils/elles ont plus l'habitude de parler en public, ont plus de temps à consacrer à s'informer et à se former, ou tout simplement bénéficient du prestige, envié ou rejeté, de l'autorité). Mais cette influence n'est que rarement sans faille ; elle est nettement moins assurée lorsque les citoyen(ne)s ordinaires appartiennent à des couches culturellement favorisées, ou encore à des groupes plus politisés. En tout état de cause, elle est la plupart du temps entrecoupée de moments où d'autres discours se font jour, bousculent l'agenda, les certitudes et les arguments du système politique institutionnel : cela va de l'interpellation marquante d'un dirigeant politique sur le terrain, qui peut mener à l'abandon d'une décision préalablement planifiée, jusqu'à l'explosion d'un mouvement social que nul n'avait pu prévoir et que les partis dits contestataires ne font au mieux que chevaucher.

De plus, les interactions qui se déroulent dans l'espace public sont toujours charpentées par des structures organisationnelles — qu'elles soient syndicales, politiques ou purement « associatives »<sup>17</sup>. Or, ces structures ont leur logique propre. Elles constituent des vecteurs d'identité pour les citoyen(ne)s qui s'y reconnaissent, et en cela des mécanismes formateurs des préférences et des valeurs. Elles constituent aussi pour les individus qui peuvent s'appuyer sur elles des ressources d'action et des ressources symboliques importantes. Enfin, leur mode de structuration interne a des effets intrinsèques, visibles en particulier dans les phénomènes de bureaucratisation (Michels, Weber) ou de représentation (Bourdieu, Manin). Lorsqu'il s'agit d'organisations participant au système politique officiel, et en particulier de partis politiques luttant pour le pouvoir, elles constituent autant de vecteurs qui permettent à ce système de préstructurer les perceptions et les demandes des simples citoyen(ne)s. Mais elles peuvent également fonctionner en sens inverse, et faire passer « vers le haut » les demandes de ces derniers, particulièrement lorsque ces partis offrent en leur sein de véritables espaces publics à leurs membres ou à leurs sympathisants. Les échanges entre dirigeants politiques et citoyen(ne)s dans l'espace public sont donc infiniment plus complexes (et plus communicationnels) que ceux qui existent entre une firme et ses clients (qui ne sont jamais qu'indirects, médiés par le marché ou, au mieux, par les instituts de sondage).

Une autre objection à la problématique habermassienne est d'ordre différent. Les registres utilisés par les participant(e)s aux interactions dans l'espace public sont beaucoup plus variés que le seul usage de la « raison pratique » (au sens que le philosophe de Francfort donne à ce terme) ; ils incluent notamment des comportements purement stratégiques et des « mises en scènes ». Les comportements stratégiques, s'ils ne résument pas l'ensemble des comportements, ne sont pas pour autant une réalité dérivée et seconde par rapport aux rapports coopératifs<sup>18</sup>. Je ne m'y attarderai pas ici. Dans la « mise en scène », il faut moins entendre le

---

<sup>17</sup> Cet argument a été développé par C. Offe dans *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan 1997 (textes réunis et présentés par Y. Sintomer et D. Le Saout), chapitre quatre.

<sup>18</sup> Dans la *Théorie de l'agir communicationnel* (Paris, Fayard 1987 — *Theorie des kommunikativen Handelns* Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp 1981), Habermas en faisait une dimension seconde par rapport à l'agir communicationnel ; dans *Droit et démocratie. Entre faits et normes* (Paris, Gallimard 1997 — *Faktizität und*

fait que tel(le) ou tel(le) participant(e) puisse « jouer la comédie » (et qu'il/elle adopte donc une attitude stratégique) que le fait que l'expression publique d'une opinion implique toujours une part de représentation, pour parler comme Goffman, ainsi qu'une dimension symbolique irréductible au contenu de la proposition argumentée. La manifestation, avec ses rituels expressifs et ses moments « émotifs », fait en ce sens tout autant partie de l'espace public qu'une discussion « austère ». Au-delà, cette dimension expressive des communications politiques attire l'attention sur le fait que les arguments politiques échangés sur l'espace public ne sont pas du même ordre que les arguments scientifiques ; leur plausibilité peut être argumentée, elle ne saurait être prouvée et, pour parler comme Manin, « un argument n'est pas vrai ou faux, (mais) plus ou moins fort »<sup>19</sup>. Cette dimension expressive, toujours présente, peut être plus ou moins marquée et prégnante. Dans une séance d'un conseil de quartier du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris (le quartier Saint-Blaise), on va ainsi passer sans transition d'une discussion « pratique » sur l'usage potentiel d'un bâtiment public de la mairie, où les participants essaient de s'entendre consensuellement sur la meilleure solution à proposer, compte tenu du contexte matériel, législatif et politique en vigueur, avec le minimum d'emphase et une écoute mutuelle assez satisfaisante, à une « sortie » presque électorale, et en tout cas très « politique », du maire d'arrondissement, Michel Charzat, s'emportant de façon théâtrale contre le comportement de la mairie centrale et de la préfecture et s'écriant à propos de celui-ci : « Tout ceci n'est pas sérieux ! ». De même, dans une réunion de quartier du quartier Allende à Saint-Denis, le bilan des réunions précédentes et plus généralement de la situation du quartier va être tiré par la présidente municipale de l'amicale des locataires (la CNL), d'un façon fort intelligente et argumentée mais avec une mise en scène témoignant (ou voulant témoigner) d'une forte personnalité et si expressive qu'elle a sur le reste des participant(e)s des effets si marquants (que cela soit en termes de rejet ou d'adhésion, d'amusement ou d'agacement) qu'ils priment en partie sur le contenu même de l'argumentation.

Pour toutes ces raisons, il me semble que la vigueur de la dynamique réflexive qui peut s'instaurer sur l'espace public ne peut reposer uniquement sur la contrainte qu'impliquerait de façon immanente la « publicité » des arguments. Elle dépend moins de données anthropologiques (concernant par exemple, la nature de la communication langagière, ou la capacité des acteurs à se comporter en sujets), civilisationnelles (portant notamment sur « la » modernité occidentale) ou constitutionnelles (à savoir, la garantie nécessaire et suffisante qu'apporteraient les principes constitutionnels de l'État de droit démocratique) que de dispositifs sociaux historiquement institués. Plus précisément, elle dépend des dispositifs qui structurent ou influencent les espaces publics, depuis le mode de scrutin et de sélection des représentants jusqu'à l'organisation des partis politiques et des médias de communication, en passant par le degré de centralisation et de personnalisation du pouvoir, le caractère plus ou moins inégalitaire et excluant socialement et culturellement des sociétés concernées, la vigueur du mouvement associatif et syndical... La dynamique réflexive peut en conséquence

---

*Geltung*, Francfort-sur-le-Main 1992), il en fait une des dimensions, qualifiée de « pragmatique », de la raison pratique.

<sup>19</sup>Bernard Manin : « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, 33, janvier 1985, p. 85. C'est d'ailleurs une problématique similaire, inspirée par la troisième Critique kantienne, portant sur le jugement esthétique, que développa Hannah Arendt pour interpréter la politique : selon elle, les arguments politiques restent toujours du domaine de l'opinion, ils ne sont pas sur le terrain de la vérité et ne sont pas systématiquement guidés par la recherche d'un consensus ; ils sont pourtant communicables, ce qui veut dire que les interlocuteurs peuvent les entendre, même s'ils ne les acceptent pas (cf. *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, Paris, Seuil 1991 — The University of Chicago Press 1982 ; « Vérité et politique », in *La crise de la culture*, Paris, Gallimard 1972).

être maximisée ou minimisée, et il serait intéressant à ce propos d'établir une typologie des dispositifs structurant les espaces publics qui prendrait la maximisation de la réflexivité des citoyens comme critère de différenciation. Dans un ordre d'idées similaire, il est intéressant d'étudier cette dynamique dans les quartiers populaires : dans un cadre *a priori* défavorable, jusqu'où peut aller la remise en cause des rapports de domination et du poids des habitus, qui touchent massivement les classes dominées culturellement et économiquement ?

### **Espace public et corporatisme de l'universel**

C'est cependant dans une autre direction que je voudrais aller m'avancer ici, en posant une première question : *de tels dispositifs peuvent-ils être compris à l'aide de la notion de « corporatisme de l'universel », appliquée au domaine politique, ou du moins à cette dimension du domaine politique que constitue l'espace public ?*

Rappelons que cette notion a été proposée par Bourdieu pour rendre compte du champ scientifique et de la manière dont les agents qui s'y situent sont contraints, par la logique du champ même, à prendre parti pour l'universel en défendant leur propre cause — parce qu'à terme, un argument ou une démonstration scientifique erroné(e) se voit démasqué et entraîne une perte de crédibilité pour celui ou celle qui l'a avancé<sup>20</sup>. Si la formule et la définition précise qu'en donne Bourdieu sont originales, l'idée l'est sans doute moins. Elle avait été notamment avancée par Polanyi pour expliquer la dynamique de la connaissance scientifique<sup>21</sup>). Avant lui, Kant effectuait déjà un raisonnement similaire lorsqu'il avançait que les hommes sont contraints de se comporter raisonnablement, malgré la profondeur de leur égoïsme, parce qu'ils doivent se conformer aux règles du droit<sup>22</sup>. Quoiqu'il en soit, la thèse de Bourdieu implique une dimension cognitive (il en va bien ainsi dans le champ scientifique) en même temps qu'elle autorise une prise de position prescriptive, que Bourdieu appelle une « Realpolitik de la raison » : il s'agit de défendre la logique vertueuse de ce champ, et éventuellement de s'appuyer sur elle en tant qu'intellectuel(le) dans d'autres domaines que le champ scientifique — et notamment dans le champ politique. Dans de rares passages, Bourdieu évoque la possibilité que quelque chose de similaire puisse être instauré dans le champ politique, et qu'y soient institués « des univers sociaux où, comme dans la république idéale selon Machiavel, les agents aient intérêt à la vertu, au désintéressement, au dévouement au service public et au bien commun », des « univers où tous les agents et leurs actes seraient soumis — notamment par la critique — à une sorte de test d'universalité permanent, pratiquement institué par la logique même du champ »<sup>23</sup>. Il me semble que c'est dans de tels passages que Bourdieu s'approche le plus d'un concept de l'espace public parallèle à celui esquissé ci-dessus — mais ce concept fait défaut, en tant que tel, dans sa boîte à outil conceptuelle, pour des raisons qui sont assez profondes<sup>24</sup>.

---

<sup>20</sup> Cf. en particulier le « Post-scriptum » dans *Les règles de l'art*, Paris, Seuil 1992, p. 459-472.

<sup>21</sup> Dans *The Logic of Liberty et Personal Knowledge*

<sup>22</sup> Il est vrai qu'il pensait que l'instauration de celles-ci relevait d'une ruse de la nature plutôt qu'une institution historique contingente). Il allait jusqu'à ajouter que même un peuple de démons se comporterait sans doute ainsi, pour peu que ces êtres aient quelque intelligence. Cf. le « Premier supplément » au *Projet de paix perpétuelle* (1795), intitulé « De la garantie de la paix perpétuelle »

<sup>23</sup> *Raisons pratiques*, Paris, Seuil 1994, 1994, p. 242-243.

<sup>24</sup> Cf. Yves Sintomer : « Le corporatisme de l'universel et la cité », *Actuel Marx*, 20, 1996 : *Autour de Pierre Bourdieu*, p. 92-104.

A la question précédemment posée : « les dispositifs qui maximisent la réflexivité des citoyens dans l'espace public peuvent-ils être compris à l'aide de la notion de "corporatisme de l'universel" ? », il convient sans doute de donner une réponse positive mais moyennant certaines précisions.

(a) Il faut découpler la notion de « corporatisme » et l'idée que les conduites individuelles sont forcément ou essentiellement stratégiques, pour lui donner un sens plus générique. S'il y a toujours des luttes dans l'espace public, certaines au moins sont argumentées, et la lutte argumentée est d'un type spécial, qui saurait difficilement être compris avec la notion de stratégie. S'il y a « corporatisme » en général dans un espace public favorisant la réflexivité des citoyen(ne)s, c'est dans le sens de la « prise de parti ». Mais les dispositifs sociaux peuvent favoriser l'intériorisation de normes de comportement qui vont, dans un contexte donné, à l'encontre des intérêts des individus (ou des groupes) concernés. Pour le dire en raccourci, on peut prendre parti de façon stratégique ou de façon « communicationnelle ».

(b) Il faut convenir que le corporatisme de l'universel institué dans l'espace public n'est jamais que très imparfait. Si l'on utilise la notion de façon cognitive, il faut la concevoir comme un idéal-type à combiner avec d'autres pour comprendre la dynamique des espaces publics réellement existant. De façon normative, l'idée d'un corporatisme de l'universel pleinement déployé dans l'espace public, ou, pour le dire autrement, d'un espace public dont la logique pousserait tout entière au corporatisme de l'universel, constitue un horizon utopique, au bon sens de ce terme.

(c) Enfin, il faut préciser en quel sens on peut ici parler d'universel. Si l'on comprend intuitivement comment la réflexivité scientifique peut déboucher sur l'universel, à travers des « vérités » mathématiques ou physiques par exemple, quelque chose de similaire peut-il s'observer à propos de la réflexivité politique ?

Ceci m'amène à une seconde question : *lorsque la sphère politique est concernée, est-il possible d'utiliser la notion d'universel sur un plan strictement cognitif et sans avoir recours, au moins implicitement, à des éléments de définition normative ?*

La réponse à cette seconde question est négative. Définir l'universel dans le champ scientifique implique une discussion épistémologique. Le faire dans le domaine politique implique autre chose : on ne peut s'en tirer sur ce plan avec un raisonnement uniquement objectivant ou « objectif », même s'il doit bien entendu apporter son concours à la discussion. Il n'est d'ailleurs pas possible de s'appuyer sur une définition consensuelle du terme dans le champ lui-même, car la notion d'universel y est essentiellement contestée (et contestable). Affirmer, comme je le pense, que l'universel a dans ce domaine partie liée à la réflexivité des citoyen(ne)s, plutôt qu'aux décisions d'une élite « éclairée » (ou censée l'être), qu'à l'action d'une classe « universelle » (ou censée l'être) ou qu'à celle d'un Etat transcendant les simples citoyens et seul connaisseur de l'intérêt général — ou même qu'au regard objectivant des sociologues — ne peut relever d'une simple discussion sociologique. Des arguments tirés des sciences sociales peuvent être apportés à la discussion, mais celle-ci implique en même temps une discussion normative relevant de la philosophie politique — et de la politique tout court. Du même coup, la discussion sociologique sur les conditions de possibilité d'un « corporatisme de l'universel » dans l'espace public implique autre chose que des concepts et notions sociologiques purement positives, et se situe sur un terrain où doivent s'articuler (ce qui ne veut pas dire se confondre) argumentation cognitive et argumentation normative.

## L'engagement des sociologues.

A ce stade, il est possible d'avancer quelques pistes à propos des conséquences d'une telle approche sur la question de l'engagement du sociologue.

Si la politique ne se réduit pas à la compétition pour le pouvoir et qu'elle inclut une dynamique réflexive « citoyenne », la relation que les sociologues peuvent entretenir (ou devraient entretenir) avec les enjeux et les discours politiques qui sont traités dans l'espace public est nécessairement complexe. En tout état de cause, elle peut difficilement se borner à une mise à distance objectivante des acteurs de l'espace public au nom de la rupture avec le « sens commun ». Plus exactement, la rupture avec le sens commun ou, de façon plus modeste et sans doute plus exacte, la prise de distance par rapport au sens commun, est certes nécessaire, mais elle peut être effectuée sur plusieurs voies, et celle que représentent les sciences sociales n'est pas la seule. Considérons l'immense effet de dénaturalisation qu'ont provoqué les mouvements féministes, avec des arguments politiques ou philosophiques, bien avant que les sciences sociales ne viennent prendre le relais pour systématiser et amplifier une perspective constructiviste de la constitution des « genres » (*genders*). Il aurait été inconcevable que des mouvements de masse manifestent pour proclamer que la terre tournait autour du soleil et non l'inverse, avant que Copernic et Galilée ne le découvrent scientifiquement. Cela illustre bien la différence qui existe entre sciences « dures » et sciences sociales.

Quels types de liens les sciences sociales peuvent-elles entretenir avec la réflexivité politique ? L'une de leurs premières tâches consiste bien sûr à rendre accessibles dans l'espace public les questionnements et les résultats de la recherche. Les sciences sociales contribuent par ce biais à enrichir le débat démocratique sur le plan cognitif — mais aussi, indirectement, sur le plan normatif, et ce par plusieurs biais. Il est certes impossible de démontrer ou d'infirmer empiriquement la validité d'une thèse normative. Cependant, les sciences sociales peuvent confronter les idéaux qui servent à légitimer l'ordre établi avec la réalité empirique de cet ordre, et montrer par là les contradictions de l'idéologie officielle, ses promesses non tenues ou partiellement tenues, ses contrevérités... Elles peuvent également, comme le remarque Claus Offe, s'engager « dans une forme indirecte de critique normative en questionnant les postulats et les croyances erronés sur lesquels les images normatives dominantes de l'ordre social reposent implicitement »<sup>25</sup>. On peut citer à cet égard le système du gouvernement représentatif et la démocratie fondée sur la concurrence partidair. Les sciences sociales peuvent enfin historiciser l'ordre existant, le dénaturaliser, montrer les potentialités contradictoires du présent, développer des modèles et apporter des éléments permettant d'affiner la cohérence des propositions alternatives qui s'affrontent dans l'espace public. Elles sont ainsi susceptibles d'enrichir la gamme des possibles et de favoriser les mutations institutionnelles. En tout état de cause, la sociologie critique doit préciser à qui elle s'adresse (ou à qui elle s'adresse d'abord) lorsqu'elle effectue un tel travail de « vulgarisation » : à l'espace public démocratique, au prince (à la manière de certains philosophes des Lumières qui pensaient réformer le monde par le biais des souverains éclairés), à d'autres chercheurs en sciences sociales...

---

<sup>25</sup> Sur ce point comme dans l'ensemble de ce paragraphe, je m'appuie largement sur Claus Offe : *Disorganized Capitalism*, Oxford, Polity, p. 170-171 et *Contradictions of the Welfare State*, Londres, Hutchinson, p. 260-261

En sens inverse, les sociologues ne doivent-ils/elles pas rendre leur champ de recherche « poreux » vis-à-vis des questionnements venus de l'espace public ? La notion de « demande sociale » est à cet égard trop générique, car elle recouvre indistinctement les commandes étatiques effectuées en monnaie sonnante et trébuchante, les demandes des dominants et celles des dominés, celles qui viennent de l'espace public... Ne doivent-ils pas être capables de saisir (les stimulations et) les impulsions que la réflexivité citoyenne peut leur apporter ? Les questionnements de l'espace public doivent toujours être « retraduits » dans la réflexivité « scientifique », qui repose sur une autre temporalité, une autre formalisation linguistique, un autre degré de conceptualisation que la réflexivité publique. Mais la traduction n'est pas rupture, ou plutôt n'est que partiellement rupture, même si elle n'est pas synonyme de confusion<sup>26</sup>. Les chercheurs en sciences sociales ne gagneraient-ils pas à passer une partie de leur temps à contribuer à la création de lieux de dialogue et de confrontation entre les réflexions des acteurs de l'espace public et leurs propres problématiques ?

En tout état de cause, les sociologues — et les intellectuel(le)s en général — ne sauraient prétendre intervenir de façon prescriptive dans la cité au nom de valeurs qui la transcenderaient. Sur ce plan, l'universel dont il est question n'est pas déterminé extérieurement au politique et ne saurait être défini scientifiquement. Les sociologues ne peuvent prétendre qu'à des compétences spécifiques, rien de plus (mais rien de moins). En toute rigueur, ils doivent différencier les propositions politiques où leurs compétences entrent directement en jeu (ce qui ne veut pas dire qu'elles les fondent rigoureusement) et celles où le lien n'est qu'indirect. Ainsi, par exemple, Bourdieu ne peut prétendre intervenir de la même manière sur la critique de la monopolisation de la parole publique par une « noblesse d'Etat » et sur la préservation des services publics en France.

Est-ce à dire que les sociologues doivent alors se contenter d'intervenir en simples citoyen(ne)s lorsqu'ils/elles s'engagent dans l'espace public ? Sans doute, mais cela n'épuise pas la question, du moins s'il y a bien une certaine analogie entre la réflexivité qui constitue le propre de l'activité sociologique et celle qui, potentiellement, peut se développer dans l'espace public. Il est intéressant, à cet égard, de noter que les notions d'espace public et de publicité furent d'abord introduites d'après le modèle que constituait « la République des Lettres » ou la communauté des savants. L'autonomisation du champ scientifique et de sa logique vertueuse commençaient alors à pouvoir être clairement perçues. Bien sûr, l'idéologie rationaliste des Lumières véhiculait une vision transparente de la communication publique, une croyance en la rationalisation absolue des conduites humaines ou une foi dans le consensus normatif qui pouvait « raisonnablement » s'atteindre... Cette idéologie s'inscrivait aussi dans une vision du progrès historique qui concevait l'émergence d'un espace public politique et son déploiement comme une tendance inéluctable du développement de l'humanité. Contre cette vision, il convient de réaffirmer le caractère historique et contingent, fragmenté et souvent contradictoire, d'un espace public politique garanti constitutionnellement et structuré par une série d'institutions. Mais la nouveauté historique que constitue l'émergence d'un tel espace est sans précédent dans l'histoire en dehors des quelques expériences démocratiques qui purent éclore dans l'Antiquité ou au Moyen-Age. Elle doit être saisie comme ayant le même ordre d'importance que la constitution d'un champ

---

<sup>26</sup> La notion d' « analogie » employée dans ce recueil par Philippe Corcuff pour étudier les rapports entre raison savante et raison profane, à mi-chemin entre la thèse de leur incommensurabilité et celle de leur indifférenciation, est de ce point de vue assez séduisante.

scientifique autonome et tient sans aucun mal la comparaison avec l'émergence d'un « champ politique » également autonome où des élites s'affrontent pour le pouvoir, phénomène infiniment moins novateur sur le fond.

Pour revenir à la question initiale soulevée à propos de l'anecdote rapportée par Hérodote, c'est précisément l'existence d'un espace public, ou d'espaces publics, qui permet aux citoyen(ne)s d'avoir un certain pouvoir pour prendre en compte les résultats de la recherche en sciences sociales dans nos sociétés contemporaines. En conséquence, notre dernière question peut sans doute être reposée sur un plan un peu différent : si les sociologues peuvent mettre à jour certaines analogies entre le « corporatisme de l'universel » qui peut exister sur le plan scientifique et celui qui peut se déployer sur le champ politique, cela ne devait-il pas les conduire, en tant que sociologues, à prendre parti pour le second aussi bien que pour le premier ?